

Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



Le 23 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE LE MARDI 23 OCTOBRE 2018, À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Véronique Fortin, conseiller Ville d'Alma	Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Sylvie Beaumont, conseillère Ville d'Alma	Patrick Bouchard, conseiller Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
Jules Bouchard, maire Municipalité de Saint-Nazaire	Germain Lemay, conseiller Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Réal Côté, maire Municipalité d'Hébertville-Station	Nicolas Martel, maire Ville de Desbiens
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	Louis Ouellet, maire Municipalité de L'Ascension de N.S.
Mario Desbiens, maire Municipalité de Sainte-Monique	André Paradis, préfet et maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Éric Simard, maire Municipalité de Labrecque
Jocelyn Fradette, conseiller Ville d'Alma	Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma
Lise Garon, mairesse Municipalité de Lamarche	

Absences :

Marc Asselin, maire Ville d'Alma	Marc Lailberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
--	---

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Coudé, directeur général adjoint et Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCAION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution 10073-10-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

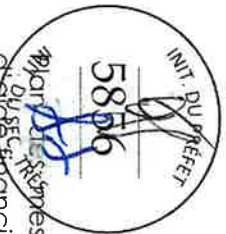
Il est proposé par monsieur Frédéric Tremblay, appuyé de monsieur Jocelyn Fradette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



4. Travaux de réfection d'urgence « Territoire non organisé » - Demande d'aide financière
5. Travaux de réfection du Chemin du Golf et au club de Golf - - Mandat à une firme de laboratoire pour le contrôle des matériaux
6. Programme de soutien aux festivals municipaux – Paiement
7. Prévisions budgétaires 2019 de la RMR
8. Stratégie régionale de développement de la filière du chanvre industriel au Saguenay-Lac-Saint-Jean – Demande d'aide financière
9. Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes – Municipalités attrayantes - Identification
10. Affaires nouvelles :
 - 10.1 _____
 - 10.2 _____
 - 10.3 _____
 - 10.4 _____
11. Période de questions pour les citoyens
12. Levée de la séance extraordinaire

Résolution 10074-10-2018

TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU GOLF À SAINT-GÉDÉON – SERVICE DE LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est responsable de l'exécution des travaux de réfection du chemin du Golf à Saint-Gédéon;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent de confier un mandat à un laboratoire spécialisé pour réaliser différentes tâches dans le cadre du chantier;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'un technicien de laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

Groupe Conseil SCT inc.	58,00 \$/heure
Englobe	61,75 \$/heure

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé de monsieur André Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est confie le mandat pour la fourniture d'un service d'un technicien laboratoire dans le cadre des travaux de réfection du Chemin du Golf à Saint-Gédéon, au plus bas soumissionnaire conforme soit Groupe Conseil SCT inc.

Résolution 10075-10-2018

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX FESTIVALS MUNICIPAUX – PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a mis en place un nouveau Programme de soutien financier pour supporter la tenue de festivals municipaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ou organismes ont déposé une demande d'aide financière dans le cadre de ce Programme;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ou organismes reconnus par les municipalités ont rempli les conditions du Programme;

POUR CES MOTIFS;il est proposé par monsieur Réal Côté, appuyé de monsieur Patrick Bouchard;

Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est autorise le paiement aux municipalités ou organismes suivants :

Municipalité de Saint-Henri-de-Tailion	2,500 \$
Municipalité de L'Ascension	2,500 \$
Municipalité d'Hébertville-Station	2,500 \$
Corporation de développement de Milot	2,500 \$
Œuvre des loisirs Sainte-Monique	2,500 \$
Société de développement de Saint-Bruno	2,500 \$
Municipalité de Saint-Gédéon	2,500 \$
Ville de Desbiens	2,500 \$
Municipalité de Saint-Nazaire	2,500 \$

Résolution 10076-10-2018

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean ont formé une Régie intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette dernière a soumis pour approbation à l'attention des trois (3) MRC, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QUE le budget se chiffre à 27 854 633 \$ et que la contribution financière demandée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'élève à 5 726 080 \$;

ATTENDU les dispositions de l'article 603 du code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par monsieur Réal Côté, appuyé de monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est approuve les prévisions budgétaires 2019 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Résolution 10077-10-2018

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FILIÈRE DE CHANVRE INDUSTRIEL AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la production de chanvre industriel suscite un intérêt grandissant pour les producteurs agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean que l'on retrouve la plus forte concentration québécoise de producteurs de chanvre, de superficies concentrées à la production du chanvre et de production de chanvre biologique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement de la filière du chanvre industriel recommande la réalisation d'une Stratégie de développement de la filière du chanvre industriel au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

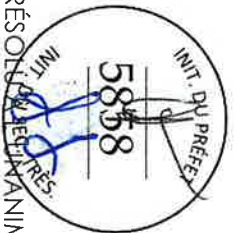
CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour réaliser la Stratégie est de 28 070 \$ et que le MAPAQ s'est engagé à participer financièrement pour un montant de 14 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la région sont sollicitées pour défrayer une partie des coûts de la Stratégie;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture joue un rôle économique très important dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par madame Véronique Fortin, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte de contribuer financièrement pour un montant de 4 690 \$ en support à la réalisation d'une étude permettant d'établir une Stratégie de développement de la filière du chanvre industriel au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

QUE cette dépense soit financée par le fonds des Terres publiques intramunicipales (TPI);

QUE cette résolution est conditionnelle à ce que les autres MRC visées par le projet confirment leur participation financière.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est posée.

Résolution 10078-10-2018

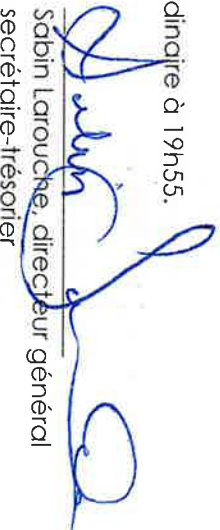
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De lever la présente séance extraordinaire à 19h55.

André Paradis, préfet


Sabin Larouche, directeur général
secrétaire-trésorier